



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 23301

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la question du départ en vacances des jeunes, à l'heure où, selon les chiffres publiés par la jeunesse au plein air (JPA), deux millions de jeunes ne partent pas en vacances, alors qu'un million d'autres en profitent moins de quatre nuits par an. Or, si les activités en centres de vacances et de loisirs permettent de retisser du lien social, avec effet à court terme, elles sont aussi un gage d'avenir pour toute une jeune génération, l'espoir de sortir du cercle d'une fatalité sans construction possible. Nombreuses sont les organisations qui s'inquiètent aujourd'hui à juste titre de l'augmentation de tels chiffres, devant les perspectives alarmantes d'une limitation de plus en plus grande des aides familiales pour le départ en congés et de l'attractivité de la SNCF sur ses tarifs pour les départs de jeunes en groupes. Aussi, face à ce faisceau de conditions aggravantes qui constituent autant de freins au départ en vacances des jeunes, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour inverser sans attendre cette tendance.

Texte de la réponse

Afin de permettre au public jeunesse le plus large de partir en vacances, des aides aux familles existent déjà, illustrant la volonté de l'État - et plus particulièrement du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MSJSVA) - de soutenir et d'encourager les départs en vacances pour le plus grand nombre. Dans le cadre de l'opération solidarité, ce sont 10 000 jeunes qui ont pu être accueillis en 2007 dans les établissements du MSJSVA pour y pratiquer des activités éducatives de qualité. Le dispositif Ville-Vie-Vacances concerne annuellement 800 000 jeunes et a permis à plus de 100 000 d'entre eux de participer à des séjours en France ou à l'étranger. Ces séjours gratuits s'adressent aux familles les plus défavorisées. La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif a contribué à renforcer les équipes d'animation des organisateurs des accueils, en donnant un nouvel élan à l'engagement éducatif. Depuis les années 1990, les caisses d'allocations familiales (CAF) ont été incitées par la Caisse nationale des allocations familiales à développer et à diversifier le soutien aux départs en vacances. Les CAF attribuent des bons-vacances aux familles allocataires avec lesquels celles-ci peuvent régler ou obtenir le remboursement des dépenses liées aux séjours de vacances. Les bénéficiaires de ces aides sont pour l'essentiel des familles nombreuses ou monoparentales. Les chèques-vacances permettent au plus grand nombre de partir en vacances avec la contribution de leur employeur. Les comités d'entreprises participent également de manière significative à l'action sociale à destination des salariés en matière de vacances, et de nombreuses associations caritatives proposent des dispositifs pour favoriser le départ en vacances, notamment des plus jeunes. Différentes formules sont également proposées à chaque période de vacances par la SNCF avec la mise en place de tarifications pour les groupes de jeunes. La question de l'accès aux loisirs et aux vacances des adolescents a été évoquée lors de la préparation de la conférence de la famille 2007, à travers le principe d'une allocation annuelle de vacances qui pourrait permettre de répondre encore mieux à un objectif d'accessibilité aux vacances pour le plus grand nombre. La lutte contre les inégalités des enfants face aux vacances est

l'affaire de tous. Seule une mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs (État, institutions, collectivités territoriales et associations) permettra de développer un loisir social accessible au plus grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23301

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4159

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7450